

DECRET N° 99-191 DU 21 AVRIL 1999

Chargeant Monsieur John IGUE Ministre
de l'Industrie des Petites et Moyennes
Entreprises chargé de l'Intérim de Monsieur
Abdoulaye BIO TCHANE Ministre des
Finances pour compter du 21 avril 1999

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU : La Loi N° 90-032 du 11 Décembre 1990, portant Constitution de la République du Bénin
- VU : La Proclamation le 1^{er} Avril 1996 par la Cour Constitutionnelle des Résultats définitifs de l'élection Présidentielle du 18 Mars 1996 ;
- VU : Le Décret N° 98-280 du 12 Juillet 1998, portant composition du Gouvernement ;

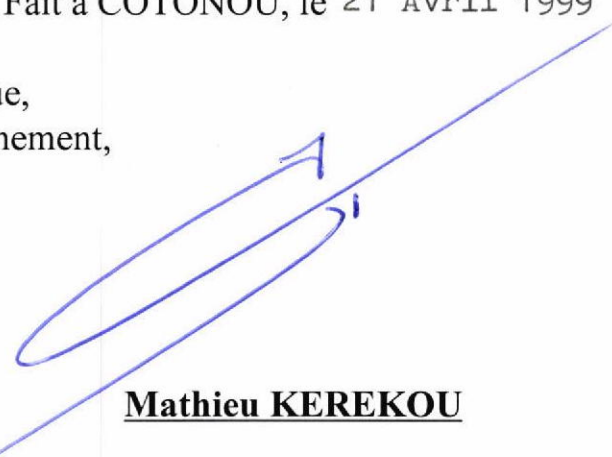
DECRETE

ARTICLE 1^{ER} : Pour compter du 21 avril 1999, Monsieur John IGUE, Ministre de l'Industrie des Petites et Moyennes Entreprises est chargé de l'intérim du Ministre des Finances pendant l'absence de Monsieur Abdoulaye BIO TCHANE.

ARTICLE 2 : Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 21 Avril 1999

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Mathieu KEREKOU

Ampliations : PR 6 AN 4 CS 2 CES 2 HAAC 2 PM 4 MF 4 MENRS 4
MPREPE 4 - SGG 4 Autres Ministères 16 - Départements 6 - JORB 1.